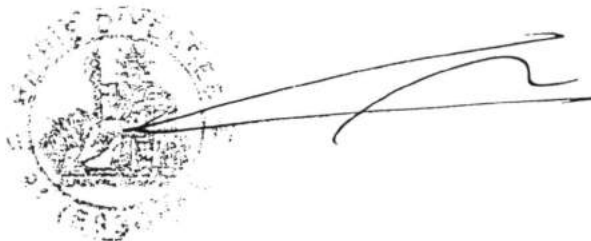




Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 9.7.97 et de la publication
le 8.7.97
Le Maire,



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 1997
DELIBERATION N°97/06/175

OBJET : **PROPRIETE CAILLEBOTTE : Travaux de réfection des façades
du Casin, de la Porterie et du Pavillon de gardien.
Autorisation au Maire de déposer un permis de construire.**

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les articles L 421-1, R 421-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
VU l'avis de la Commission Urbanisme-Environnement,

Après en avoir délibéré,
A la majorité des voix (7 abstentions : M. DESPREZ, Mme MERY, M. BOURDIN,
M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON, M. GAUTHIER),

AUTORISE le Maire à déposer, au nom de la Commune, la demande de permis de construire
relatif aux travaux de réfection des façades du Casin, de la Porterie et du Pavillon de gardien.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE MAIRE

